



Pas-de-Calais

Maison Départementale
des Personnes Handicapées
Groupement d'Intérêt Public

Présentation

« Nouveau formulaire MDPH »

Rencontres territoriales

La MDPH en quelques chiffres

124 342 bénéficiaires d'au moins un droit (8,4% de la population) au 31/12/17 dont 108 942 adultes



111 124 demandes traitées en 2017 dont 85 173 concernent des adultes



2 074 personnes reçues dans le cadre du traitement de leur demande (en réunion d'EPE et CDAPH)

Délai moyen de réponse aux demandes en décembre 2018 de 4,3 mois



52 193 appels décrochés et 27 074 mails en 2017 par l'accueil MDPH



Les enjeux pour la MDPH

- L'élargissement des missions vers plus d'accompagnement des publics : passer d'une structure qui ouvre des droits à un « **service accompagnant** »

➔ Réponse Accompagnée Pour Tous

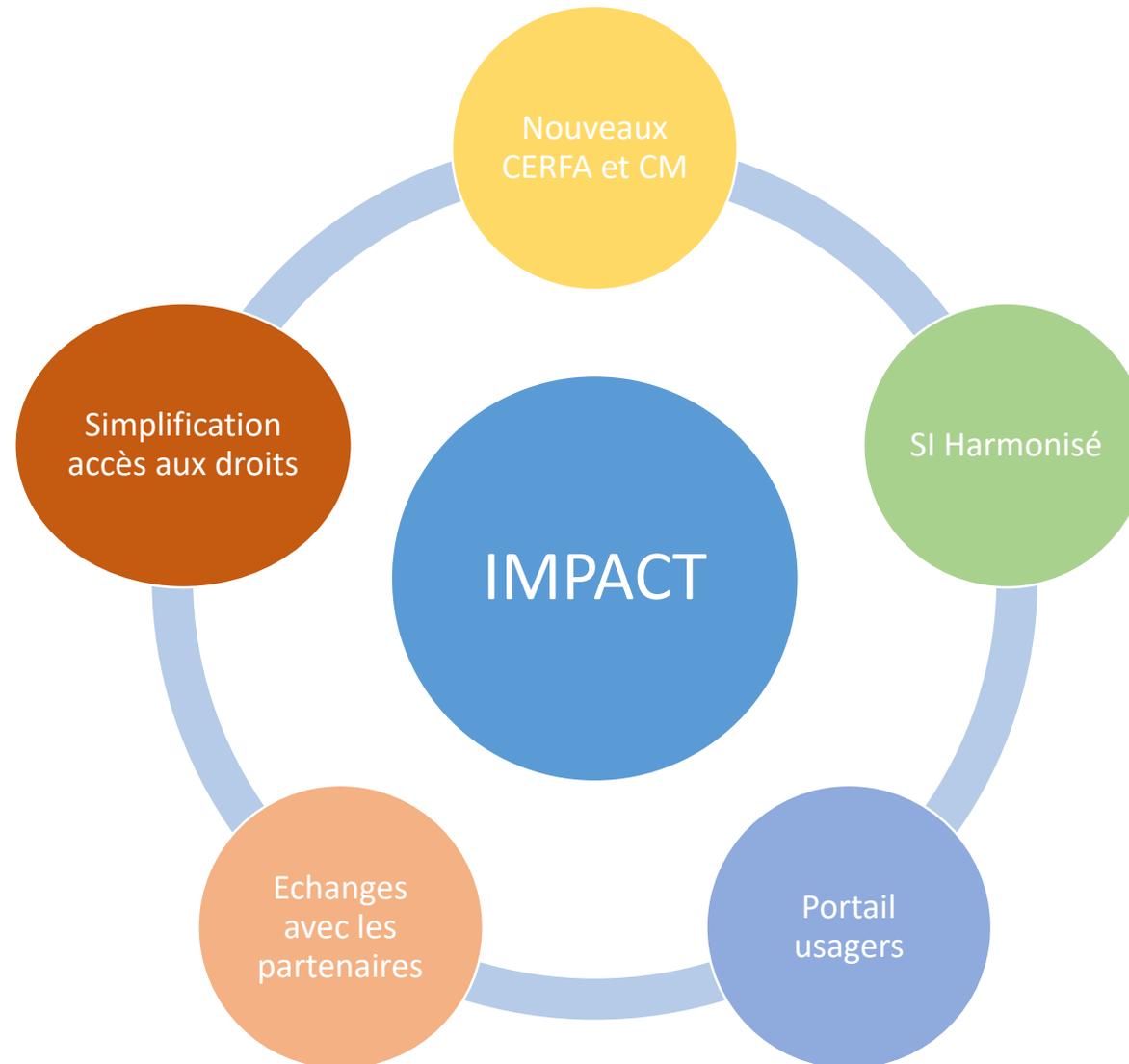
- Continuer à absorber l'augmentation de l'activité sans dégrader la qualité et les délais de traitement : **modernisation et efficacité**

➔ Projet IMPACT

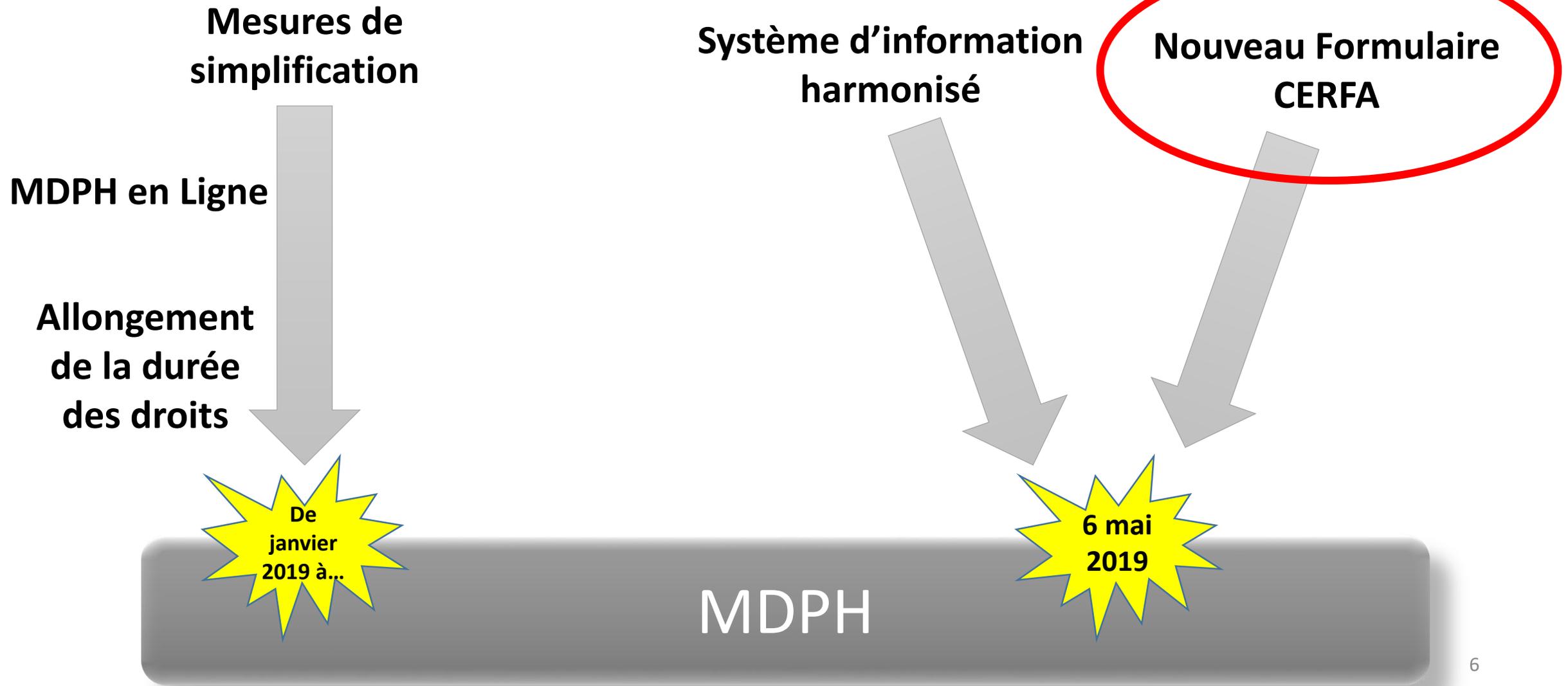
Projet IMPACT ou comment simplifier et personnaliser le parcours de l'utilisateur

- Lancé en février 2014 par la DGCS et la CNSA afin de :
 - Simplifier les démarches administratives des usagers
 - Améliorer le taux de remplissage des certificats médicaux et des dossiers de demande
 - Renforcer l'information des usagers sur l'état d'avancement du traitement de leur dossier
- Mise en place d'un Système d'Information Harmonisé pour toutes les MDPH instauré par le décret du 5 Mai 2017

IMPACT c'est quoi?



Notre environnement de travail en 2019



Un formulaire revu selon 5 grands principes

1. Remettre l'utilisateur en position d'expression de ses attentes au regard de sa situation

- **L'utilisateur ne doit plus déterminer lui-même les prestations pouvant répondre à ses besoins ;**
- C'est à la MDPH de composer un ensemble de prestations adaptées aux besoins de l'utilisateur.

2. Guider l'expression du besoin ressenti et des attentes tout au long du document

3. Organiser le formulaire autour d'un socle commun et 2 trajectoires facultatives

- Vie quotidienne (*socle commun*) ;
- Vie scolaire et étudiante (*facultatif*) ;
- Situation professionnelle (*facultatif*).

4. Permettre également, comme dans les anciens formulaires, de demander des droits et prestations (caractère hybride du formulaire)

5. Permettre aux aidants d'apporter des informations complémentaires les concernant

Trois grandes évolutions du formulaire

**Mise en
place de la
demande
générique**

**Repérage
des
situations
prioritaires**

**Prise en
compte de
l'aidant**

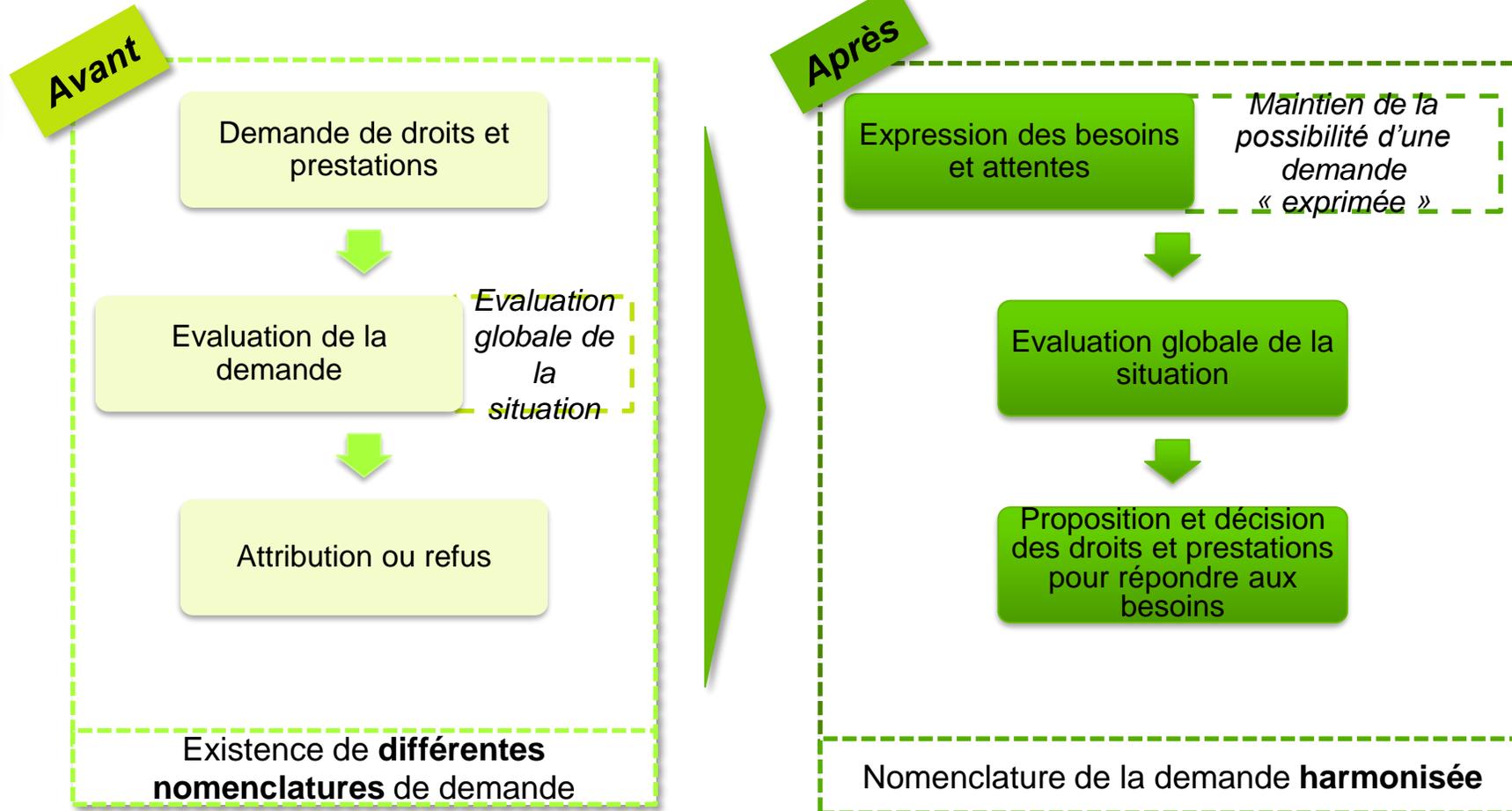
Implique une adaptation profonde de nos pratiques pour ce qui est du traitement des demandes des personnes

Vidéo CNSA

<http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Actualite-Solidarite-et-sante/Dossier-de-demande-a-la-MDPH-un-nouveau-formulaire-plus-facile-a-utiliser>

Le nouveau formulaire: une approche par les besoins et les attentes

Mise en place de la demande générique



Remettre l'utilisateur en position d'expression de ses attentes au regard de sa situation

- L'utilisateur ne doit plus déterminer lui-même les prestations pouvant répondre à ses besoins ;
- C'est à la MDPH de composer un ensemble de prestations adaptées aux besoins de l'utilisateur.

Les évolutions induites par le nouveau formulaire

Avec la mise en place de la demande générique:

- les MDPH sont autorisées à proposer un droit qui n'a pas été spécifiquement demandé par l'utilisateur.
- La MDPH peut proposer d'autres droits même en cas de demande exprimée pour une prestation ciblée.

Le formulaire de demande

5 documents (22 pages) remplacés par 1 seul document (20 pages)

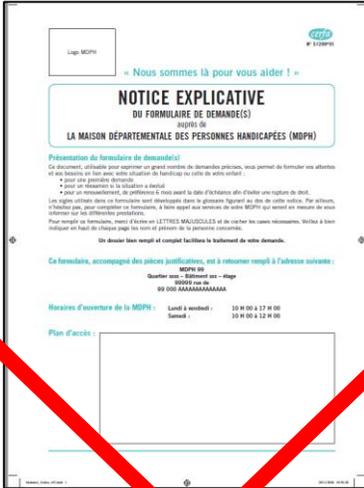


Formulaire de demande(s) auprès de la MDPH

1 - Informations personnelles et de l'activité concernée par la demande

2 - Adresse actuelle de l'auteur ou de l'auteur coauteur

3 - Adresse postale ou obligation d'adresse postale (pour les demandeurs)



« Nous sommes là pour vous aider ! »

NOTICE EXPLICATIVE DU FORMULAIRE DE DEMANDES LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH)

Présentation de formulaire de demande(s)

Ce document, utilisable pour exprimer un grand nombre de demandes précises, vous permet de formuler vos attentes et de bénéficier de leur mise en œuvre. Il est destiné à être complété par le demandeur ou son représentant légal.



DEMANDE COMPLEMENTAIRE A UN DOSSIER EN COURS DE TRAITEMENT A LA MDPH

Je sollicite (je) :

Nom du demandeur : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms (s) : _____

Date de naissance : _____

N° de dossier MDPH : _____

Je sollicite un dossier auprès de la MDPH de la commune de _____ en date du _____

Je sollicite (je) :

Demande d'Allocation d'Éducation Familiale (AEF) et son Complément

Demande relative à un placement, à l'admission en établissement ou au suivi de l'enfant

Demande de Compensation de l'Éducation (CDE)

Demande de Compensation de l'Éducation (CDE) avec mention besoin d'accompagnement

Demande de Compensation de l'Éducation (CDE) sans mention besoin d'accompagnement

Demande de Compensation de l'Éducation (CDE) avec mention besoin d'accompagnement

Demande de Compensation de l'Éducation (CDE) sans mention besoin d'accompagnement

Demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et de complément de ressources

Demande relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle

Demande d'indemnités versées en établissement ou service médico-social



PARCOURS DE FORMATION et SITUATION PROFESSIONNELLE CURRICULUM VITAE (CV)

Ce document est utilisé pour votre dossier de reconnaissance des Adultes Handicapés (AAH), de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), et de Reconnaissance de l'État de Personne Handicapée (REP).

1. ÉTAT CIVIL

NOM Prénom : _____

Adresse complète + Code Postal + Ville : _____

Téléphone : _____

2. DERNIER EMPLOI ou EMPLOI ACTUEL

EMPLOI	TYPE DE CONTRAT	DATES	NON	PROTECTOR



Document d'aide à la rédaction du projet de vie

Ce document complète le formulaire de demande et vous aide à exprimer vos besoins et vos attentes. Il n'est pas obligatoire à remplir, mais il permet à l'équipe de la MDPH de connaître les personnes pour y répondre.

Vous pouvez aussi être aidé par un conseiller de la MDPH.

Vous pouvez téléphoner :

- Territoire de l'Arnois : 03 21 21 50 51
- Territoire de l'Artois : 03 21 01 66 67
- Territoire de l'Audomarois : 03 21 12 28 37
- Territoire du Boulonnais : 03 21 99 46 66
- Territoire du Calais : 03 21 00 02 70
- Territoire d'Hénau/Carvin :
 - Site de Carvin : 03 21 79 58 10
 - Site de Leffres : 03 21 08 80 30
 - Site d'Hénau : 03 21 08 85 00
- Territoire de Lens/Lévén : 03 21 13 04 10
- Territoire du Montreuillois : 03 21 90 00 00
- Territoire du Ternois : 03 21 03 56 27

ou au siège de la MDPH au 03 21 21 84 00

ou par mail mdp@59.com

Page 1 sur 6



Documents à joindre

Documents à joindre	Document de demande (partie 1) (2023/2024)	Document de demande (partie 2) (2023/2024)	Document de demande (partie 3) (2023/2024)	Document de demande (partie 4) (2023/2024)	Document de demande (partie 5) (2023/2024)	Document de demande (partie 6) (2023/2024)	Document de demande (partie 7) (2023/2024)	Document de demande (partie 8) (2023/2024)	Document de demande (partie 9) (2023/2024)	Document de demande (partie 10) (2023/2024)	Document de demande (partie 11) (2023/2024)	Document de demande (partie 12) (2023/2024)	Document de demande (partie 13) (2023/2024)	Document de demande (partie 14) (2023/2024)	Document de demande (partie 15) (2023/2024)	Document de demande (partie 16) (2023/2024)	Document de demande (partie 17) (2023/2024)	Document de demande (partie 18) (2023/2024)	Document de demande (partie 19) (2023/2024)	Document de demande (partie 20) (2023/2024)	
Formulaire de demande (partie 1) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité ou du livret de famille ou du certificat de mariage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Attestation de domicile (Bilan EDJ, sans exception, attestation d'hébergement, ...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Certificat médical de médecin traitant, daté de moins de 6 mois car demandé par la MDPH, avec tout document médical annexé précisons sur votre situation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Certificat médical de médecin traitant, daté de moins de 6 mois car demandé par la MDPH, sans tout document médical annexé précisons sur votre situation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 1) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 2) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 3) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 4) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 5) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 6) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 7) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 8) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 9) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 10) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 11) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 12) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 13) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 14) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 15) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 16) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 17) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 18) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 19) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Document de situation de logement (partie 20) (2023/2024)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X



DEMANDE À LA MDPH

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.

Si la personne a plus de 18 ans à une mesure de protection, son tuteur répond pour elle ou son conjoint / le conjointe, dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

En fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides, dont :

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Reconnaissance d'allocations complémentaires (ACTP ou ACTPT)
- Prestation aux adultes handicapés (SAH) versée en cas de handicap
- Projet personnalisé d'accompagnement - parents et autres à la disposition
- Carte mobilité inclusion (certificat de handicap, handicapé, handicapée) et de stationnement pour personnes handicapées
- Orientation professionnelle après formation professionnelle
- Démarche vers un établissement ou service médico-social (ESMS) en famille/hébergement
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Prévision de compensation de handicap
- Allocation gratuite à l'insertion professionnelle des parents de l'enfant handicapé

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Non

Dans quel département : _____ N° de dossier : _____

Le nouveau formulaire pour les personnes

- Plus **intuitif**, il guide les personnes dans le remplissage de leur dossier
- Plus **complet**, il permet à la personne de recenser l'ensemble de ses besoins et/ou demandes
- Plus **explicite** avec sa notice intégrée
- Plus **attractif** avec son code couleur
- Plus **simple**, un seul document est à compléter par la personne



Toutes les parties du document n'ont pas vocation à être complétées et transmises.

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles

La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.

Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.

Ce formulaire se déploiera progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019.

*À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13788*01 .*



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.

Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

**Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.
En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être
bénéficier des droits suivants :**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments

Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments

Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)

Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)

Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation

Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

La page de garde

➤ Listing des prestations de compétence CDAPH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments

Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments

Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)

Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)

Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation

Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

La page de garde

Que dois-je remplir ?

- C'est ma première demande à la MDPH
- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits

Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E

- Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé

Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire

- Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins

Votre aidant familial peut remplir la partie F

Information à destination de la personne. Selon sa situation, quelle est la partie à compléter ?

Plusieurs volets pour l'expression des besoins et des attentes de la personne



A

Votre identité

Renseignements obligatoires

À compléter obligatoirement pour toutes les demandes

VOLET A: Identité de la personne Page 2

A1 Identité de l'enfant ou de l'adulte concerné par la demande

Sexe : Homme Femme

Nom de naissance : Nom d'épouse/se ou d'usage :

Prénoms : Date de naissance :/..../.....

Nationalité : Française Espace Économique Européen ou Suisse Autre

Commune de naissance : Département :

Pays de naissance : France Autre, précisez :

Si vous avez résidé à l'étranger, précisez votre date d'arrivée en France :/..../.....

Complément d'adresse (si besoin précisez le nom de la personne qui vous héberge) :

Adresse (numéro et rue) :

Code postal : Commune : Pays :

Téléphone : Adresse e-mail :

Si besoin, comment souhaitez-vous être contacté par la MDPH ? E-mail Appel téléphonique SMS Courrier

Si vous avez élu domicile auprès d'un organisme (association, centre d'hébergement ou d'action sociale), précisez son nom :

Organisme payeur de prestations familiales/RSA : CAF MSA Autre N° d'allocataire :

Organisme d'assurance maladie : CPAM MSA RSI Autre (préciser) :

Votre numéro de Sécurité Sociale :
 Si c'est votre enfant qui est concerné par la demande, indiquer son numéro de sécurité sociale :

Pour toute demande AAH, AEEH, AGAV, CPR, indiquer votre numéro CAF si vous avez un compte,

Pour un enfant, indiquer le numéro de SS du parent qui le prend en charge, ainsi que le numéro SS de l'enfant

A2 Autorité parentale, délégation d'autorité parentale ou tutelle (pour les mineurs)

Qui exerce l'autorité parentale : Parent 1 ou représentant légal 1 Parent 2 ou représentant légal 2

Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
Adresse (numéro et rue) :
Complément d'adresse :
Code postal :
Commune :
Pays :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Lors de la présence de trombone : joindre les documents nécessaires

En cas de séparation des parents, de délégation d'autorité parentale ou de tutelle, joindre une photocopie du jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale

2/20

Nom :

Prénom :

Possibilité pour la personne d'indiquer s'il pense que son dossier nécessite un traitement rapide (rubrique A5)

- ✓ permet d'attirer l'attention de la MDPH dès le dépôt du dossier sur un certain nombre de situations à risque de rupture ;
- ✓ n'oblige pas la MDPH à traiter ce dossier en urgence ;
- ✓ ne remet pas en cause la procédure d'urgence réglementairement prévue pour la PCH.

A5 Vous pensez être dans une situation nécessitant un traitement rapide de votre demande

Merci de cocher si vous pensez être dans une des situations suivantes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vous n'arrivez plus à vivre chez vous ou vous risquez de ne plus arriver à vivre chez vous | <input type="checkbox"/> Vous risquez rapidement de perdre votre travail |
| <input type="checkbox"/> Votre école ne peut plus vous accueillir ou votre école risque de ne plus pouvoir vous accueillir | <input type="checkbox"/> Vous venez de trouver un emploi ou vous commencez bientôt une nouvelle formation |
| <input type="checkbox"/> Vous sortez d'hospitalisation et vous ne pouvez pas retourner chez vous ou dans votre établissement | Date d'entrée prévue : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/> |

Expliquer la difficulté :

.....

.....

- Vous arrivez dans moins de 2 mois à la fin de vos droits (ex : AEEH, AAH, PCH, RQTH, etc...)

Indiquez le(s) droit(s) concerné(s) et la ou les date(s) d'échéance :

.....

Des réflexions sont
en cours sur
l'utilisation de cette
information.

A la 4^{ème} page du volet A apparait la liste des pièces nécessaires pour la recevabilité du dossier

A Documents à joindre
obligatoirement à votre demande

Renseignements obligatoires

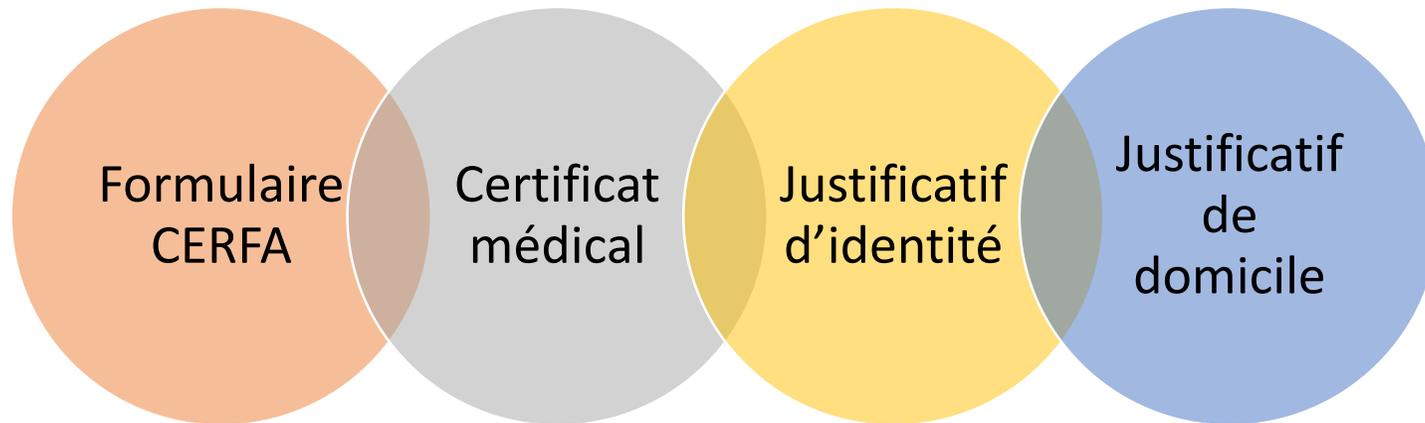


- Un certificat médical de moins de 6 mois prévu pour les demandes MDPH
- Une photocopie recto verso d'un justificatif d'identité de la personne handicapée et, le cas échéant, de son représentant légal
(Pièce d'identité en vigueur ou titre de séjour en cours de validité ou tout autre document d'autorisation de séjour en France)
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
(Pour les enfants, joindre le justificatif de domicile du représentant légal ; pour les personnes hébergées par un tiers : justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de l'hébergeant)
- Une attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

**Les pièces de la
recevabilité
obligatoires pour
toute demande à
la MDPH**

Différence entre pièces de la recevabilité et pièces complémentaires pour l'évaluation

Les 4 pièces obligatoires de la recevabilité pour toute demande à la MDPH



S'il manque une de ces 4 pièces, la MDPH ne peut commencer le traitement du dossier

Pièces complémentaires pour l'évaluation de la demande

Lors de l'évaluation du dossier, d'autres pièces peuvent être demandées afin d'affiner la connaissance de la situation (bilans médicaux, bilans de prise en charge...)

La 4^{ème} page : signature de la personne ou de son représentant légal

Le : / /
Signature : De la personne concernée
 De son représentant légal
 Des deux parents (pour les mineurs)

Signature : 

- Possibilité pour la personne ou son représentant d'utiliser la signature électronique (remplissage sur adobe reader)

Exemple:

Le : 27 / 02 / 2019
Signature : De la personne concernée
 De son représentant légal
 Des deux parents (pour les mineurs)

Signature :  Signature numérique de l'esueur
Date : 2019.02.27 16:32:53 +01'00'

La 4^{ème} page est celle permettant à la personne d'exprimer:

- **Son accord/désaccord sur l'échange d'information avec les professionnels qui l'accompagnent.**

J'accepte, que la MDPH, pour mieux connaître ma situation et mes besoins, échange avec les professionnels qui m'accompagnent, en application de l'article L241-10 du code de l'action sociale et des familles.

ou

Je n'accepte pas que la MDPH échange avec les professionnels qui m'accompagnent, et je m'engage à répondre à toute information complémentaire nécessaire à la MDPH.

- **Son choix concernant la procédure simplifiée**

Je souhaite bénéficier d'une procédure simplifiée si je suis dans un des cas suivants :

- Renouvellement d'un droit ou d'une prestation, lorsque ma situation n'a pas évolué,
- Reconnaissance des conditions nécessaires en vue de l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse de l'aidant d'une personne handicapée,
- Attribution d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- Situation d'urgence.

Dans ce cas, je ne pourrai pas être reçu(e) par la CDAPH.

La 4ème page

M.D.P.H.
Formulaire de demande

**MDPH du Pas-de-Calais - Parc d'activité des Bonnettes - 9, Rue Willy Brandt
BP 90266 - 62005 Arras cedex**

Contact mail : mdph62@mdph62.fr

Site web : [http://www.pasdecalsais.fr/Solidarité- Santé/Personnes-en-situation-de-handicap/La-MDPH](http://www.pasdecalsais.fr/Solidarité-Santé/Personnes-en-situation-de-handicap/La-MDPH)

Accueil Téléphonique : 03 21 21 84 00

Pour tous les volets

Pièces à joindre correspondant à chaque volet

Certaines zones du document font état de documents à transmettre : elles sont signalées par un trombone



Merci de joindre si possible les documents justificatifs suivants.

Ils sont nécessaires à l'évaluation de votre situation et faciliteront le traitement de votre demande :

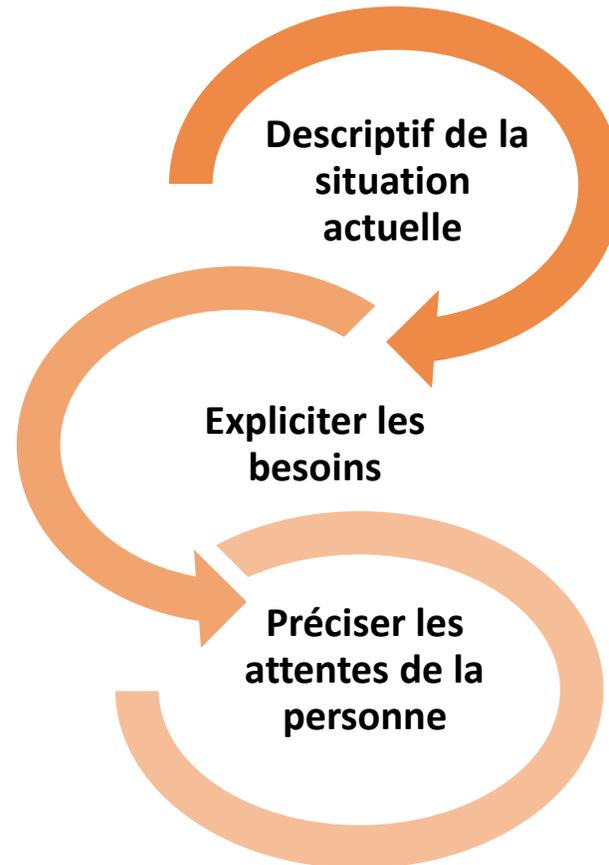
- Justificatifs, factures ou devis en votre possession concernant les frais évoqués en B1 et B3
- En cas de réduction d'activité professionnelle pour la prise en charge de l'enfant en situation de handicap :
 - Contrat de travail, bulletin de salaire, ou attestation de l'employeur justifiant la réduction du temps de travail ou le temps de travail effectif du ou des parents

Il s'agit d'attirer l'attention de l'utilisateur sur le fait que des pièces complémentaires seront nécessaires en fonction des spécificités de sa situation ;

- ✓ Attention, elles ne sont pour autant pas indispensables pour la recevabilité.

Pour tous les volets

Chaque partie du dossier s'articule autour de 3 thématiques :



Pour tous les volets

Partie d'expression libre à chaque fin de volet

Vous avez d'autres renseignements importants (situation, attentes, projets) concernant votre vie scolaire, étudiante ou apprentissage, indiquez-les ici :



AAH, RTH, PCH,
AEEH, CMI, ESMS

VOLET B: la vie quotidienne Page 5

B1 Votre vie quotidienne

Vous vivez : Seul(e) En couple Avec vos parents (ou l'un d'entre eux) Avec vos enfants (ou l'un d'entre eux)

Autre situation, précisez :

Où vivez-vous ?

Vous avez un logement indépendant et vous êtes : propriétaire locataire

Dans un établissement médico social ou de soins (préciser le nom, le type et le lieu) :

Vous êtes hébergé(e) au domicile (pensez à indiquer son nom et son adresse dans le bloc A1) :

De vos parents (ou l'un d'entre eux) De vos enfants (ou l'un d'entre eux)

D'un(e) ami(e) D'un autre membre de votre famille

D'une famille d'accueil

Autre situation, précisez :

Avez-vous déjà eu ? Un accident causé par un tiers Un accident du travail

Un autre accident, précisez :

Suite à cet accident y a-t-il une demande d'indemnisation en cours ou ayant abouti ? Oui Non

Si oui, auprès de quel organisme :

Aide financière et ressources

Vous recevez les aides, ressources et/ou prestations suivantes :

Allocation aux adultes handicapés (AAH) Revenu de solidarité active (RSA)

Allocation chômage versée par Pôle Emploi Allocation de solidarité spécifique (ASS)

Dans les 12 mois précédant votre demande, avez-vous perçu :

Un revenu d'activité Des indemnités journalières Du : / Au :

Un revenu issu d'une activité en ESAT

Pension d'invalidité : 1^{re} catégorie 2^e catégorie 3^e catégorie depuis le : /

Autres pensions de ce type : (pension des deux tiers, d'invalidité, etc...) :

Majoration tierce personne Allocation supplémentaire d'invalidité

Rente d'accident ou maladie professionnelle Prestation complémentaire de recours à tierce personne

Retraite pour inaptitude dans la fonction publique ou retraite anticipée depuis le : /

Taux d'IPP (Incapacité Permanente Partielle) : %

● Justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité

● Copie de la décision de rente d'accident du travail ou maladie professionnelle

Pension de retraite Vous êtes retraité(e) depuis le : /

Vous êtes bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées)

Vous avez demandé une pension de retraite

Vous êtes bénéficiaire de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)

Partie essentielle dans la définition des besoins et des attentes

Personnes bénéficiant d'une allocation

Personnes en activité

Personnes invalides

B1 vie quotidienne actuelle

B2: exposer les besoins

B3: attentes de la personne

C1 Situation scolaire

VOLET C: la vie scolaire Page 9

Si l'enfant est actuellement scolarisé, est-ce :

- En milieu ordinaire
- À domicile
- Avec accompagnement par un service de soin ou un établissement médico-social
- En temps partagé entre l'établissement médico-social et le milieu ordinaire ou domicile
- En temps partagé entre le service de soin et le milieu ordinaire
- En formation supérieure

Autre, préciser :

Au sein de quel(s) établissement(s) ?

.....
.....

Depuis le : / /

Si l'enfant est placé en internat, ses frais de séjour sont-ils intégralement pris en charge par l'assurance maladie, l'État ou l'aide sociale ? Oui Non

Vous avez un emploi depuis le : / /

En milieu ordinaire En entreprise adaptée
 En milieu protégé (Établissements et services d'aide par le travail – ESAT)

Votre type d'emploi :

CDI CDD Interim Contrat aidé

Votre employeur :

Nom :

Adresse :

Stagiaire de la formation professionnelle
Rémunéré : Oui Non

Préciser le nom de l'organisme :

Travailleur indépendant. Régime :

Votre emploi :
.....
 Temps complet
 Temps partiel

 Si temps partiel, fournir une copie du contrat de travail

Est-il adapté à votre handicap ? Oui
 Non, préciser :
.....

Quelles sont les difficultés liées à votre handicap ?
.....
.....
.....
.....
.....

E1 Demandes relatives à la vie quotidienne

Les droits et les prestations délivrés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sont soumis à certaines conditions, notamment liées à l'âge :

Vous avez moins de 20 ans :

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Carte mobilité inclusion - Mention invalidité
(le cas échéant avec mention besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement cécité) ou priorité
- Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Vous avez plus de 20 ans :

- Allocation aux adultes handicapés (AAH). Dans ce cas, compléter également la partie D.
La loi prévoit que la MDPH évalue le droit à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et à l'orientation professionnelle lorsqu'une demande d'AAH est formulée. (Sous certaines conditions, le droit à l'AAH peut être ouvert avant l'âge de 20 ans.)
- Complément de ressources
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) pour adultes
- Maintien en établissement ou service médico-social (ESMS) au titre de l'amendement Creton
- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) (en cas de renouvellement ou de révision)
- Allocation compensatrice pour frais professionnels (ACFP) (en cas de renouvellement ou de révision)
- Prestation de compensation du handicap (PCH)
- Carte mobilité inclusion - Mention invalidité
(le cas échéant avec mention besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement cécité) ou priorité
- Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Partie E: Expression des demandes *Page 17*

E2 Demandes relatives à la vie scolaire

- Parcours de scolarisation et/ou de formation avec ou sans accompagnement par un établissement ou service médico-social. Préciser éventuellement votre demande :

.....

.....

.....

.....

.....

Le formulaire ne précise pas les différents volets de la PCH. C'est lors de l'évaluation que seront définis le(s) volet(s) répondant aux besoins de la personne.

E3 Demandes relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (Dans ce cas, compléter aussi la partie D)

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Orientation professionnelle

Centre de rééducation professionnelle (CRP), Centre de pré-orientation (CPO) ou Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et socioprofessionnelle pour personnes cérébro-lésées (UEROS)

Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Marché du travail Avec accompagnement par le dispositif Emploi accompagné

« Le dispositif emploi accompagné propose un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle du travailleur handicapé et à son employeur. Peuvent être bénéficiaires de ce dispositif les travailleurs handicapés :

- ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail,
- accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail,
- déjà en emploi en milieu ordinaire de travail, rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser leur insertion professionnelle. »

Bénéficiez vous de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) ?

Dans ce cas il vous est inutile d'effectuer une demande de RQTH car l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés vaut RQTH.

Vous bénéficiez de l'OETH si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- Titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- Ancien militaire ou assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité à condition que votre invalidité ait réduit de deux tiers votre capacité de travail ou de gain ;
- Veuve ou orphelin de victime militaire de guerre ou de titulaire de pension militaire d'invalidité (sous certaines conditions) ;
- Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- Titulaire de la carte mobilité inclusion comportant la mention invalidité ;
- Titulaire de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Par ailleurs certaines orientations professionnelles valent RQTH. Ainsi, il vous est inutile d'effectuer une demande de RQTH si vous bénéficiez d'une orientation de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées vers un Etablissement ou service d'aide par le travail (ESAT), vers le marché du travail ou un centre de rééducation professionnelle – CRP). »

Définition de « l'obligation d'emploi »

il n'est pas nécessaire de formuler une demande de RQTH auprès de la MDPH si votre situation correspond à l'une de ces situations.

Vous venez de formuler une demande de droits et prestations.

Conformément à la loi du 11 février 2005, l'équipe de la MDPH peut proposer à la décision de la CDAPH, sur la base de l'examen de votre situation et de l'expression de vos besoins, l'ouverture de droits complémentaires.

Volet dédié à la prise en compte de l'aidant non professionnel: Repérage de ses besoins, de signes d'épuisement

Le Volet F

- ✓ Il est facultatif
- ✓ permet à l'aidant familial d'exprimer s'il le souhaite ses besoins, ses difficultés, ses souhaits

F Vie de votre aidant familial

Si vous souhaitez exprimer des besoins en tant qu'aidant familial

Ce feuillet est facultatif. Il s'adresse à l'aidant familial de la personne en situation de handicap. L'aidant familial, c'est une personne de l'entourage qui aide la personne en situation de handicap au quotidien. Si plusieurs aidants familiaux souhaitent exprimer leurs besoins, remplissez une feuille pour chacun. Vous pouvez expliquer à la MDPH l'aide que vous apportez actuellement à la personne en situation de handicap et vous pouvez exprimer vos attentes et vos besoins.

**Des réflexions en cours notamment avec le Département dans le cadre
du Réseau Aide aux Aidants**

Nouveau formulaire et triptyque Handicap psychique

Le triptyque Handicap Psychique

Questionnaire
sur le projet
de vie

Questionnaire
à destination
de l'entourage

Questionnaire
à destination
des soignants

Le triptyque Handicap psychique doit continuer à être utilisé avec le nouveau formulaire.

Au niveau national, un 3^{ème} volet du certificat médical pour les personnes présentant des atteintes mentales cognitives et psychiques est en cours d'élaboration. Aucune date de livraison n'a été communiquée.

Vidéo CNSA

<http://www.pasdecalais.fr/Actualites/Actualite-Solidarite-et-sante/Dossier-de-demande-a-la-MDPH-un-nouveau-formulaire-plus-facile-a-utiliser>

L'évaluation et la décision

CDAPH

La demande générique: une approche par les besoins

▶ Avec le nouveau formulaire 2 types de demandes sont possibles

- Une demande de droit spécifique exprimée : demande spécifique d'un droit ou d'une prestation cochée par l'utilisateur ou son représentant légal sur le nouveau formulaire → [rubrique E uniquement](#).

Et/ou

- Une demande générique :
 - > l'utilisateur exprime uniquement sa situation, ses difficultés et ses besoins ressentis
 - > Lorsque l'équipe d'évaluation propose un droit ou une prestation non demandé par l'utilisateur, une demande générique est créée.

▶ La demande est distincte de la proposition et de la décision

- L'équipe pluridisciplinaire ne formule pas de demande à la place de la personne mais des propositions.
- Les propositions sont inscrites dans le SI après évaluation de la situation.

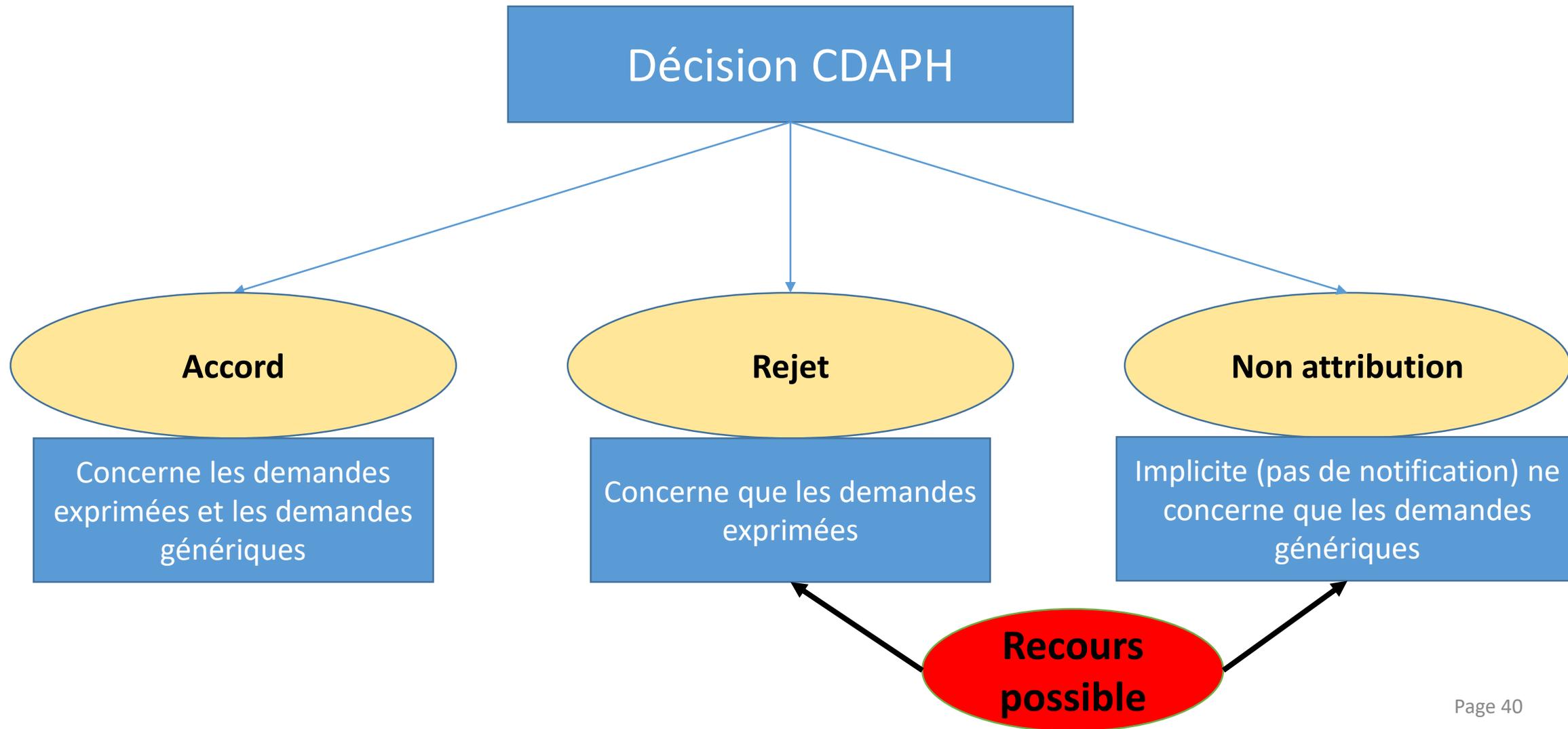
Une évaluation globale

L'équipe d'évaluation adopte une approche globale des besoins du demandeur :

- Toutes les dimensions de la vie de la personne peuvent être potentiellement abordés
- Exploration de toutes les réponses de compensation possibles
- Regard croisé des évaluateurs au profil complémentaire

A partir des difficultés/besoins exprimés par le demandeur dans le formulaire de demandes et dans le certificat médical

Décision de la CDAPH et demande générique



Contestation de décision de la CDAPH

Contestation de décision

- Depuis le 1^{er} janvier 2019, la MDPH a modifié les voies de recours et a mis en application le RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire précisé à l'article L.142-4 du code de la sécurité sociale).
- **En cas de désaccord, 3 possibilités pour contester une décision MDPH :**
- La conciliation : vise à donner des éléments explicatifs sur la décision prise par la CDAPH, le conciliateur (personne extérieur à la MDPH) étudiera la demande et rédigera un rapport transmis à la personne.
- Le RAPO : la personne n'est pas d'accord avec la décision prise par la CDAPH et souhaite une réévaluation de son dossier. Le dossier fera l'objet d'un passage en CDAPH afin qu'une nouvelle décision soit prise.
- Le recours contentieux : la personne n'est pas d'accord avec la décision prise par la CDAPH suite au RAPO et souhaite que sa demande soit réexaminée par un tribunal.

L'intérêt de la Conciliation ou du RAPO

La conciliation ou le recours administratif préalable obligatoire présentent plusieurs avantages servant les intérêts de deux parties :

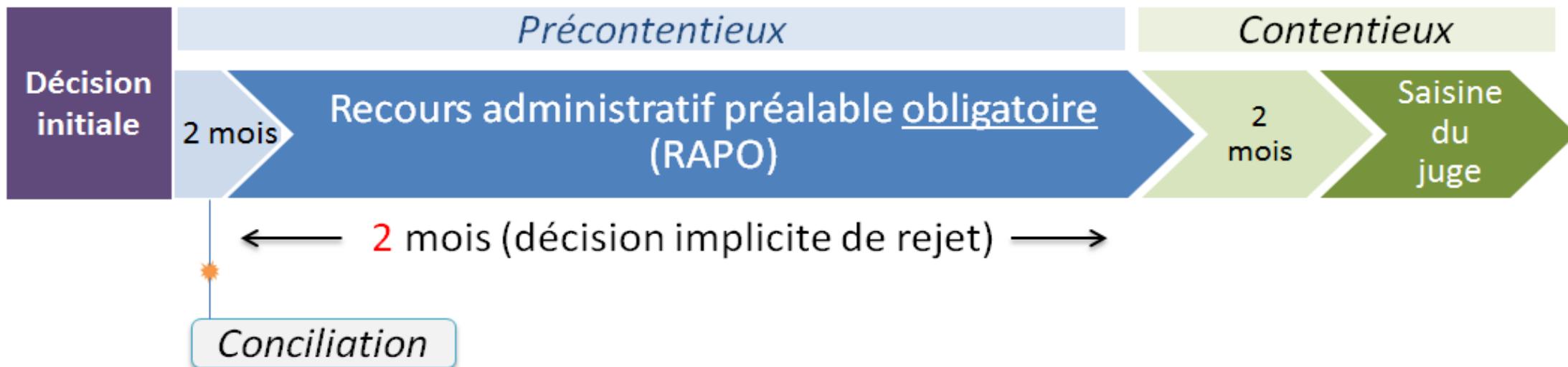
- Rapidité dans la prise de décision
- Conflits résolus grâce aux explications fournies lors de cette procédure qui permettent aux personnes de mieux comprendre la décision et donc de mieux l'accepter.
- Possibilité de modifier une décision :
 - sans que le juge ne l'impose en évitant donc des condamnations aux dépens devant les tribunaux,
 - voire avant que le juge ne se prononce ce qui permet un abandon de la procédure contentieuse.

Ces modes alternatifs de règlement des conflits permettent donc d'éviter des recours contentieux.

Les voies de recours ouvertes avant le 1^{er} janvier 2019



Les voies de recours ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 précisées par le décret



Comment obtenir le formulaire?

- Possibilité de télécharger le formulaire par les personnes/professionnels via l'espace internet de la MDPH

<http://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante/Personnes-en-situation-de-handicap/La-MDPH/Comment-faire-une-demande/Je-telecharge-les-formulaires-pour-deposer-un-dossier>

Version téléchargeable pouvant être remplie sur ordinateur puis imprimée par la personne/ le professionnel.

- Possibilité pour la personne d'obtenir un formulaire à l'accueil MDPH

Comment remplir le formulaire?

- En version manuscrite
- Sur ordinateur avec Adobe reader et signature électronique
- Sur le nouvel outil : MDPH en ligne

MDPH en ligne

- Outil national permettant le dépôt en ligne d'une demande auprès de la MDPH
- Déployé dans le Pas-de-Calais depuis début février 2019

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/62>

- Permet le dépôt des pièces de la recevabilité et éventuellement d'autres pièces

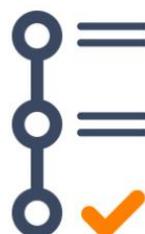
MDPH en ligne



1 Je remplis mon profil



2 Je joins mes pièces justificatives

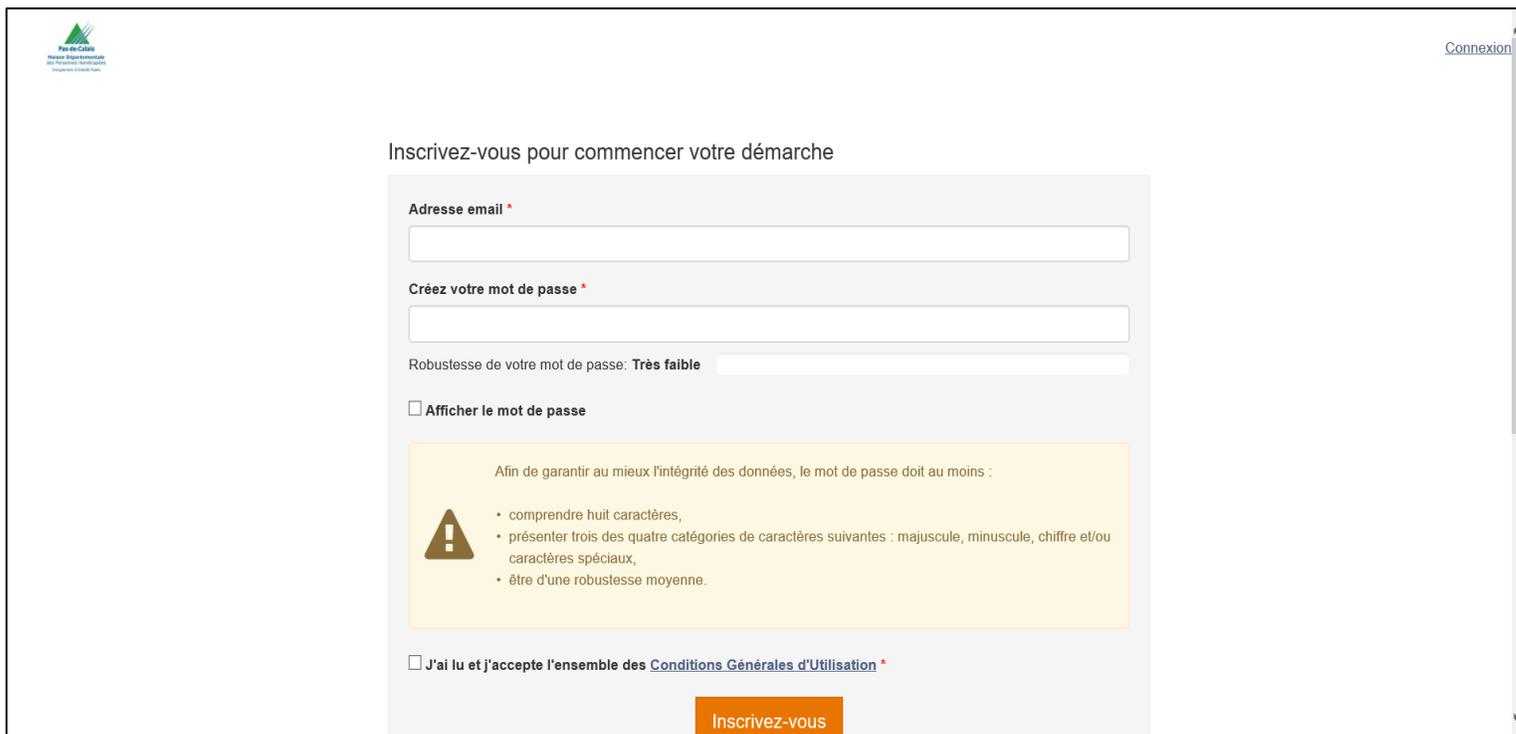


3 Je transmets ma demande



- Chaque MDPH dispose d'une page d'accès sur le service.
- Cette page est configurée à la demande de la MDPH à l'aide
 - du logo de l'entité ;
 - d'une photo d'accueil ;
 - des horaires d'ouverture ;
 - des coordonnées (adresse, téléphone ...)

Création d'un accès personnel



The screenshot shows a registration form for 'Pau de Calais'. The form is titled 'Inscrivez-vous pour commencer votre démarche'. It contains the following fields and elements:

- Adresse email ***: A text input field.
- Créez votre mot de passe ***: A text input field.
- Robustesse de votre mot de passe: Très faible**: A progress indicator showing the password strength.
- Afficher le mot de passe**: A checkbox to toggle password visibility.
- Message de sécurité**: A yellow box with a warning icon and text: 'Afin de garantir au mieux l'intégrité des données, le mot de passe doit au moins :'
 - comprendre huit caractères,
 - présenter trois des quatre catégories de caractères suivantes : majuscule, minuscule, chiffre et/ou caractères spéciaux,
 - être d'une robustesse moyenne.
- J'ai lu et j'accepte l'ensemble des Conditions Générales d'Utilisation ***: A checkbox for terms and conditions.
- Inscrivez-vous**: An orange button to submit the form.

- Avec une adresse mail valide
- et
- un mot de passe répondant aux critères de sécurité (case, chiffres et/ou caractères spécifiques)

MDPH en ligne

- Un tiers (professionnel...) peut créer un compte nominatif et déposer des demandes pour plusieurs personnes. Le tiers dispose d'un compte auquel sont rattachés plusieurs profils.



Vos profils

 Profil en cours de saisie	Créé le 11/08/2017	Dernière demande en cours de création	 Supprimer
 Profil en cours de saisie	Créé le 27/02/2019	Dernière demande en cours de création	 Supprimer
 Profil en cours de saisie	Créé le 27/02/2019	Dernière demande en cours de création	 Supprimer
 Profil en cours de saisie	Créé le 27/02/2019	Dernière demande en cours de création	 Supprimer

[+ Créer un nouveau profil *](#)

* Le mode multi-profils permet d'effectuer des demandes pour plusieurs usagers

Point de vigilance: les mails relatifs aux demandes sont transmis sur l'adresse mail du tiers et non sur celle de la personne.

Déposer une demande

The screenshot shows the IMPACT web interface. At the top left is the logo of the French Republic. In the top right, there are links for 'Tableau de bord', 'Mon compte', and 'Déconnexion'. Below the header, there is a user profile section with a 'Profil en cours de saisie' status, a last modification date of '05/09/2017 16:41', and a 'Supprimer ce profil' link. The main content area is divided into two sections: 'Informations obligatoires' and 'Informations complémentaires'. The 'Informations obligatoires' section contains three red blocks: 'Bénéficiaire', 'Vie quotidienne', and 'Documents', each with an 'À renseigner' label and a 'Modifier' button. The 'Informations complémentaires' section contains six grey blocks: 'Vie scolaire ou étudiante', 'Vie au travail', 'Vie de votre aidant familial', 'Personne vous aidant dans cette démarche', 'Expression des demandes de droits et prestations', and 'Situations particulières', each with a 'Modifier' button. At the bottom of the form is an orange 'Envoyer la demande' button. The footer contains contact information for the MDPH, including a phone number and operating hours.

- Chaque volet du formulaire IMPACT est représenté par un bloc.
- Les éléments obligatoires correspondent aux premiers volets à remplir. Les volets facultatifs viennent en second.
- Les éléments obligatoires apparaissent en rouge s'il ne sont pas complétés.
- Tous les éléments complétés apparaissent en vert.

Déposer une demande

- Une fois complet, la personne clique sur « envoyer ma demande ».
- Cliquer sur « envoyer ma demande » vaut signature électronique.
- La MDPH réceptionne le dossier via l'interface d'administration.
- Il existe différentes phases dans le dépôt en ligne d'une demande.
- Dès lors que la MDPH a supprimé la demande de MDPH en ligne, la personne n'a plus accès à sa demande.
- L'outil ne conserve pas les demandes transmises et traitées par la MDPH.

Communication entre l'interface et le demandeur

- L'application communique avec l'utilisateur par courriel lorsqu'il :

Créé son compte

Un mail avec un lien de confirmation est envoyé.

Emet une demande

Un mail de confirmation de l'émission de la demande est envoyé. Il contient en PJ un PDF récapitulatif de la demande émise.



Voit sa demande validée

Un mail de confirmation de validation de la demande est envoyé à l'utilisateur.

Utilise la fonctionnalité
« Mot de passe oublié
? »

Un mail contenant un lien hypertexte redirige l'utilisateur vers une page de modification de son mot de passe.

Notice de MDPH en ligne

- Les conditions générales d'utilisation (disponible en bas de la page) précise également les modalités d'utilisation.

Contactez votre MDPH

Siège de la MDPH à Arras

🏠 9 Rue Willy Brandt, 62000 Arras

🕒 Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Le vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

☎ 03 21 21 84 00

✉ mdph62@mdph62.fr

[Suivi d'audience et vie privée](#) [Conditions générales d'utilisation](#)



Notifications de décision CDAPH vers un ESMS

Comment se présente la nouvelle notification

- Retour de l'indication des ESMS désignés sur la notification, cependant cette notification d'orientation reste valable pour tous les ESMS de même catégorie (même ceux non désignés)
- L'indication « toutes modalités d'accueil » pour les orientations vers un établissement médico-social n'apparaît plus, mais celle-ci reste bien valable pour de l'accueil de jour ou externat, de l'hébergement ou internat, et pour de l'accueil temporaire (enfant/adulte)
- Il n'y aura plus de notification de maintien en ESMS y compris pour les ESAT
- Une « annexe à l'orientation » sera associée aux notifications pour apporter des informations complémentaires aux usagers

Aide et Communication autour du formulaire

Aide et Communication sur le nouveau formulaire par la MDPH du Pas-de-Calais

- ✓ Notice simple disponible sur le site internet MDPH et remis sur demande à l'accueil
- ✓ Communication vers les services pouvant accompagner les personnes lors du remplissages (associations, CCAS, ESMS, Centres Hospitaliers, acteurs de l'emploi, mandataires judiciaires...)
- ✓ Une lettre circulaire va être transmise par mail à destination de l'ensemble des partenaires MDPH

« kit communication » sur le nouveau formulaire

- Pour qui ?
 - Associations
 - Partenaires
- Comment ?
 - *En version dématérialisée:*
 - Le formulaire impact
 - Support de présentation (powerpoint) à destination des professionnels
 - Lettre circulaire récapitulative
 - Notice adaptée
 - Vidéos fournies par la CNSA
 - Article d'information pour le cas échéant les revues associatives
 - Plaquette sur MDPH en ligne et lien vers l'espace internet MDPH